



Grenoble Ecole de Management, institution d'enseignement supérieur, vise à former des managers responsables et innovants qui, dans leur processus de décision, prennent en compte les conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques.

Dans ce but, Grenoble Ecole de Management s'est engagée dans le cadre de sa Charte RSE à:

- Respecter les droits et la dignité de chaque individu ;
- Promouvoir à la fois la solidarité et la diversité ;
- S'opposer à toute forme de corruption et de violence ;
- Réduire et maîtriser l'impact environnemental de ses activités ;
- Contribuer à ce que le commerce soit un vecteur de développement, d'équité et de paix.

Et invite chacun à agir, à ses côtés, dans le respect de ces engagements.

Elle s'est par ailleurs associée à d'autres textes de référence au plan international par l'ONU et entend les promouvoir auprès de sa chaîne de valeur :

- [les 17 Objectifs de Développement Durable](#)
- [le Global Compact](#) et ses principes.

Illustration transverse de ses engagements, GEM ambitionne d'être la 1ère business School zéro déchets en Europe, d'ici 2020.

Les acteurs de la fonction achats (acheteurs, prescripteurs, approvisionneurs, ...) joueront un rôle clé pour faire valoir l'atteinte de cet objectif. C'est à eux que reviendra :

- d'accompagner l'engagement de toute la chaîne de valeur à un commerce vecteur de paix économique et d'innovation responsable,
- de sensibiliser leurs parties prenantes (étudiant-es, partenaires, ...) à des achats vertueux.

Ensemble, ils participeront au déploiement d'achats porteurs d'impacts positifs sur le plan économique, social et environnemental.

GEM demande à ses fournisseurs et à leurs sous-traitants de contribuer, avec elle, au respect de ces principes et au déploiement de sa feuille de route achats responsables.

1. Réduire les impacts environnementaux de ses activités

- Contribuer au développement d'une école 0 déchets,
- Réduire les impacts en matière de qualité de l'air,
- Participer à l'adaptation au changement climatique.

2. Contribuer au développement de l'économie de proximité et à la réduction des inégalités

- Promouvoir le développement des achats solidaires,
- Promouvoir la création de valeur sur les territoires.

3. Promouvoir l'instauration d'un modèle d'affaires porteur d'innovations, de relations partenariales et de paix économique

- Susciter un cadre de travail sécurisant, garantissant à tous une équité de traitement et d'accès,
- Favoriser les pratiques de dialogue propices à l'innovation, à la création et au partage de la valeur,
- Faire progresser la chaîne de valeur dans le respect des ODD, des Droits de l'Homme et des normes internationales de comportement.

GEM souhaite associer ses prestataires à cette démarche de progrès, afin d'identifier les points de progrès de la chaîne de production et les évolutions souhaitables pour respecter ensemble cette charte.

GEM souhaite que soient mis en place des échanges de bonnes pratiques avec les acteurs de la chaîne de valeur pour pouvoir bénéficier des progrès accomplis. Ces échanges pourront alimenter la réflexion, faire évoluer la représentation des besoins et alimenter les cahiers des charges, lors des consultations.

Le prestataire dressera un bilan annuel des actions de progrès qu'il aura engagées afin de se conformer aux principes envers lesquels il s'est engagé, lors des réunions de suivi de contrats avec GEM.

A défaut, il acceptera la possibilité de recevoir des auditeurs externes ou internes, chargés de vérifier le respect de ces principes, et, le cas échéant, mettra en place des actions correctrices.

La présente charte est annexée aux conditions contractuelles qui unissent GEM à son prestataire.

Le

Pour le Prestataire : **Entreprise**

Nom, prénom, fonction

Signature :